

Conserver ses placements quand les marchés sont agités



La décision de rester fidèle à votre plan vaut souvent mieux que d'essayer de deviner quand vendre ou acheter.

Garder le cap pendant que les marchés sont instables est souvent pénible pour beaucoup d'investisseurs. Certains optent pour des placements en liquidités, d'autres tentent d'anticiper l'évolution des marchés. Hélas, ces investisseurs achètent souvent à la hausse, vendent à la baisse – et ratent les reprises qui suivent les périodes difficiles.

Alors, est-il payant de maintenir le cap ?

Dans le graphique ci-dessous, nous examinons un portefeuille équilibré hypothétique de 60 % d'actions et de 40 % de revenu fixe confronté à trois possibilités au 30 septembre 2008, deux semaines après la débâcle de Lehman Brothers Holdings Inc. (Lehman Brothers). Le point de départ du portefeuille hypothétique de 100 000 \$ CA est le 31 octobre

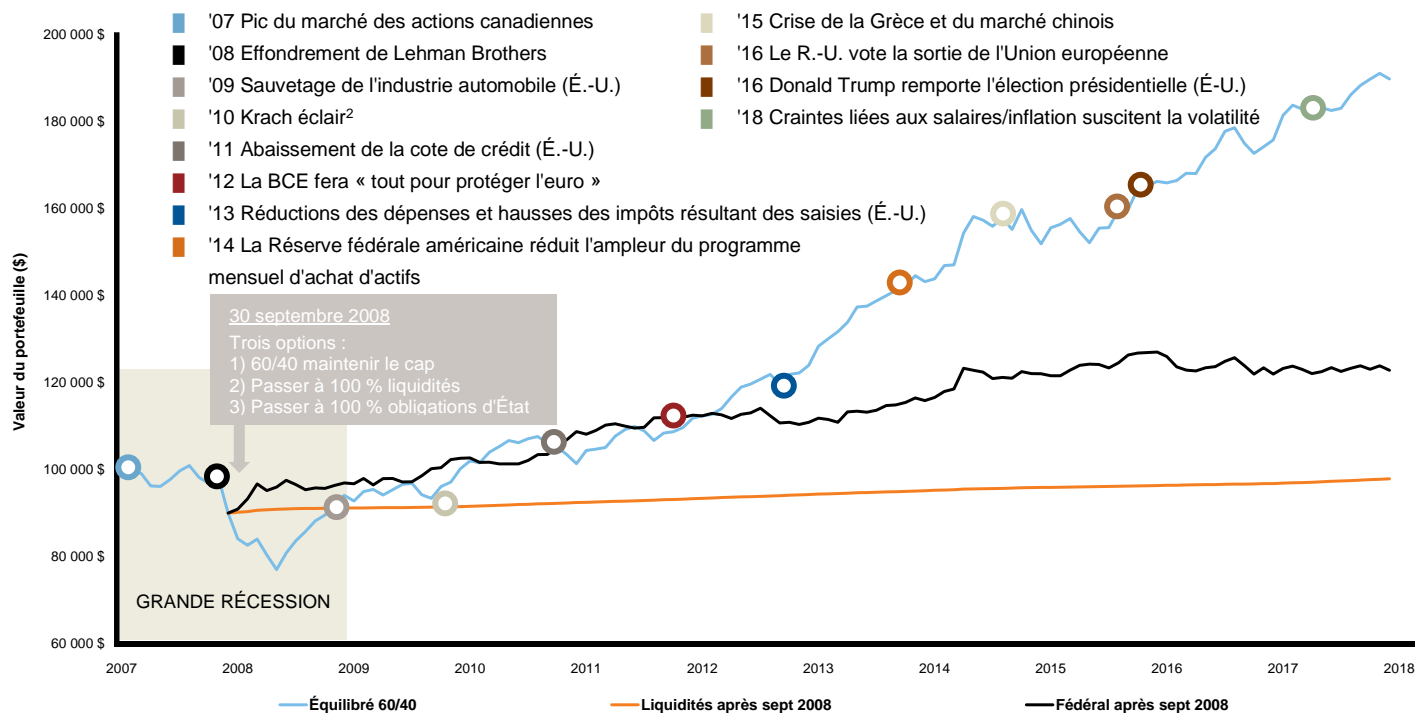
2007, pic des marchés avant l'effondrement de la firme de courtage américaine Lehman Brothers, la plus grande faillite de l'histoire¹, un événement clé menant à la grande crise financière. Les choix à partir du 30 septembre 2008 sont :

OPTION 1: Conserver ses placements, et ne faire aucun changement.

OPTION 2: Passer à 100 % de liquidités, représenté par l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada, et rester en liquidités.

OPTION 3: Passer à 100 % d'obligations d'État du Canada, représenté par l'indice obligataire fédéral FTSE TMX Canada, au 30 septembre 2008, et rester dans les obligations d'État du Canada.

Comme le montre le graphique, en conservant un portefeuille 60/40, l'investisseur a récupéré un plus grand pourcentage de la valeur perdue – et plus rapidement – que s'il s'était tourné vers les liquidités ou bons du Trésor.



Source: Investissements Russell, FactSet. En Portefeuille équilibré 60/40 CAD. : 20 % indice composé S&P/TSX (actions canadiennes), 40 % MSCI World Index (actions mondiales), 40 % indice obligataire universel FTSE TMX Canada (titres à revenu fixe canadiens) ; liquidités : indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada ; obligations d'État du Canada : indice obligataire fédéral FTSE TMX Canada. Cet exemple hypothétique est à titre d'illustration seulement et ne vise pas à refléter le rendement d'un placement réel. Le portefeuille équilibré 60/40 ne tient pas compte d'une déduction de frais ou d'honoraires – s'il l'avait fait, les rendements auraient été plus bas. Les indices sont non gérés et l'on ne peut y investir directement. Les rendements passés n'indiquent pas quels seront les résultats futurs.

RENDEMENTS CUMULÉS (30 SEP 2008 - 30 SEP 2018)	
Indice composé S&P/TSX	84,2 %
Indice MSCI World	192,5 %
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	54,4 %
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada	8,7 %
Indice obligataire fédéral FTSE TMX Canada	36,4 %

VALEUR DES PORTEFEUILLES (AU 30 SEPTEMBRE 2018)	
Portefeuille équilibré 60/40	189 888 \$
Portefeuille liquidités	97 993 \$
Portefeuille obligataire gouvernement	122 924 \$

Tous les rendements sont avant déduction des frais et commissions.

¹ Source: <http://www.businessinsider.com/largest-bankruptcies-in-american-history-2011-11>

² Une chute soudaine et brutale puis une reprise des indices boursiers américains survenues le 6 mai 2010. La Commodity Futures Trading Commission l'a décrite comme l'une des périodes les plus turbulentes de l'histoire des marchés financiers jusqu'à cette date. Reste l'une des plus importantes baisses intrajournalières ponctuelles pour le Dow Jones Industrial Average et l'une des plus importantes fluctuations ponctuelles en un jour.

En savoir plus

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant Investissements Russell au **1-888-509-1792** ou rendez-vous sur le site russellinvestments.com/ca/fr.

Information importante

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

Nous vous rappelons que tous les placements comportent certains niveaux de risque, y compris la perte potentielle du capital investi. Leur croissance n'est généralement pas uniforme et peut même être négative. Pour tout type de portefeuille, les tentatives destinées à réduire les risques et à doper les rendements peuvent parfois limiter involontairement les résultats. Aucune stratégie d'investissement ne peut garantir un profit ou protéger contre le risque d'une perte.

À moins d'indication contraire, toutes les données indicielles proviennent de ©eVestment Alliance, LLC. Tous droits réservés.

La diversification et la répartition stratégique de l'actif ne garantissent pas un profit et ne constituent pas une protection contre les pertes liées au repli des marchés.

Les indices sont non gérés et l'on ne peut y investir directement. Les données sont historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée. La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates et des participations minoritaires de fonds gérés par Reverence Capital Partners et la direction d'Investissements Russell.

Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2018. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque «FTSE RUSSELL».

Date de première publication : décembre 2017 Mise à jour : novembre 2018

RETAIL-02359 [EXP-11-2019]